



Réaction de la FFEC à la décision du Président de la République de fermeture des crèches

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 31 mars 2020 – la Fédération des Entreprises de Crèches (FFEC) prend acte de la fermeture des crèches et micro-crèches, prendra à nouveau toute sa part pour soutenir les professionnels indispensables pour lutter contre la Covid et demande toutes les mesures économiques nécessaires à la pérennité de leurs entreprises.

La Fédération Française des Entreprises de Crèches prend acte de la décision de fermeture générale des crèches, sauf pour les personnels indispensables.

Les 1 900 établissements de crèches et micro-crèches de la FFEC seront fermés lundi 5 avril 2021 pour 3 semaines.

Les entreprises de crèches et de micro-crèches prendront toute leur part à la lutte contre la pandémie en deuxième ligne et appellent le Gouvernement à publier la liste des professions indispensables pour lutter contre la Covid pendant ce troisième confinement en veillant à ce que les professionnels de la Petite Enfance mobilisés pour accueillir les enfants des autres soient déclarés indispensables.

L'ensemble des professionnels de la Petite Enfance veilleront à ce que chaque enfant dont le parent doit être soutenu à compter de ce lundi 5 avril puisse bénéficier du service minimum d'accueil, dans son établissement habituel ou dans un établissement à proximité.

Parce que la reprise se prépare dès demain, les professionnels de la Petite Enfance doivent être vaccinés sans délais comme les personnels de l'Education nationale, car les 1000 premiers jours doivent rester une priorité et l'intégralité des crèches et micro-crèches doivent pouvoir rouvrir au plus tôt.

La Fédération Française des Entreprises de Crèches demande toutes les mesures économiques pour participer à la lutte et assurer la pérennité des gestionnaires de crèches et de micro-crèches.

Les entreprises de crèches et micro-crèches appellent le Gouvernement à ne pas aggraver les pertes déjà subies par l'ensemble des gestionnaires en lien avec la Covid.

Il manquait avant la pandémie déjà **230 000 places de crèches en France**¹, aucune place de crèche ne doit être détruite en lien avec la Covid.

La FFEC demande :

- comme tous les secteurs fermés : la réactivation sans délai de l'activité partielle à 100% et la possibilité de pouvoir bénéficier de la suspension des loyers
- le rétablissement des aides de la CAF pour les établissements fermés
- un soutien supplémentaire spécifique pour les établissements qui seront partiellement ouverts pour accueillir les enfants des personnels indispensables, soutien qui a été inexistant en 2020.
- et qu'en 2021, la Petite Enfance ne reste pas l'oubliée du plan de relance.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC :



Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et dépasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

Signature

¹ Haut Conseil à la Famille :

http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise_en_forme_OK_HCFEA_Synthese_accueil_des_enfants_de_moins_de_trois_ans.pdf